

APPEL À PROJETS INTERNE 2017 - RECHERCHE

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Dans le cadre de son Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2014-2020, la Région des Pays de la Loire souhaite accompagner **les thématiques fortes de son territoire en favorisant des démarches intégrées Recherche – Formation – Innovation (RFI)**. L'objectif est de mettre en œuvre une stratégie collective sur une thématique, après avoir identifié les plus-values possibles sur chacune des pointes du triangle RFI et à ses interfaces. Il s'agit également d'encourager la visibilité et l'attractivité du territoire aux niveaux national et international.

Secteur économique majeur en Pays de la Loire, le **tourisme** emploie 48 400 salariés, génère 7,6 milliards d'euros de valeur ajoutée et représente 7,8% du PIB régional grâce à 7 500 entreprises. Ce poids est renforcé par la présence à Angers de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture qui compte 3 000 étudiants, 58 enseignants et 450 intervenants professionnels. Face à cet atout discriminant, la Région des Pays de la Loire a décidé d'accompagner la stratégie partagée de développement **d'un pôle de compétences en tourisme** reconnu internationalement avec pour objectif prioritaire de franchir un palier en termes de visibilité et d'attractivité sur les volets Recherche, Formation et Innovation à l'horizon 2020.

Pour répondre à cette ambition, les **partenaires fondateurs d'Angers TourismLab.** (Université d'Angers, Université du Maine, ESSCA, CCI Pays de la Loire, Comité Régional du Tourisme, Accor, Appart'City, Le Voyage à Nantes, Saint-Jean-de-Monts Activités, SOPRAF-Fontevraud, Région Pays de la Loire, Angers Loire Métropole) se sont donné pour objectif principal le soutien à la construction de **projets collaboratifs de recherche pluridisciplinaires répondant aux besoins des acteurs du tourisme (entreprises, groupements, fédérations, territoires)**.

Dans ce cadre, l'Appel à Projets Interne lancé en 2015 a financé 7 projets collaboratifs de recherche dès sa première édition. Une deuxième édition en 2016 a permis le financement de 4 projets. L'Appel à Projets Interne est réédité en 2017, chaque projet pouvant solliciter 120 000 € maximum (cf. paragraphe dédié aux modalités de soutien).

L'Appel à Projets Interne 2017 se donne deux objectifs principaux :

1. Soutenir des **projets collaboratifs de recherche** portés par les membres fondateurs ou associés d'Angers TourismLab. (académiques, acteurs du tourisme et institutionnels) avec une participation minimale de 2 partenaires, les projets de recherche devant toutefois être résolument tournés vers la valorisation scientifique.
2. Favoriser l'émergence de **pré-projets de recherche** susceptibles d'être accompagnés par l'équipe support d'Angers TourismLab. jusqu'à leur maturation.

LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS

Les bénéficiaires

Cet Appel à Projets Interne s'adresse à l'ensemble des **équipes de recherche des Pays de la Loire identifiées comme partenaires d'Angers TourismLab.**, fondateurs ou associés. Le projet ou pré-projet doit être porté par un(des) enseignant(s)-chercheur(s) ou chercheur(s) ligérien(s) rattaché(s) à une structure partenaire d'Angers TourismLab. (à propos de l'éligibilité du consortium, se reporter au paragraphe sur les critères de sélection). Le projet ou pré-projet doit permettre d'explorer des sujets innovants en lien avec les axes stratégiques et/ou transversaux du projet scientifique décrit ci-dessous et **recevoir l'aval du directeur du laboratoire et du directeur de tutelle (composante ou établissement)**. La durée maximale du projet est de 3 ans.

Le projet scientifique

Axes stratégiques :

- Accès au tourisme des sociétés émergentes
- Diversification des pratiques touristiques, stratégies des territoires, management des organisations
- Valorisation économique et touristique de la culture et du patrimoine

Axes transversaux :

- Les relations entre territoires du tourisme
- Le numérique et les nouveaux usages et outils qui se développent
- La mobilité et le transport
- Les ressources humaines
- L'optimisation de la valeur pour les entreprises et le territoire

Les objectifs d'un projet ou pré-projet de recherche

Les projets ou pré-projets de recherche doivent permettre de :

- Produire des connaissances différenciatrices et visibles
- Contribuer à la structuration de la recherche à travers notamment les co-publications et les co-directions de thèses
- Mieux répondre aux besoins exprimés par les acteurs du tourisme (entreprises, groupements, territoires...)
- Renforcer la visibilité nationale et internationale de la recherche ligérienne en tourisme

Les critères de sélection

Les critères d'admissibilité :

1. L'adéquation du projet avec les axes stratégiques et/ou transversaux de recherche d'Angers TourismLab.
2. Le visa du directeur du laboratoire porteur et le visa de sa tutelle de rattachement
3. La participation minimale de 2 partenaires (académiques ou acteurs du tourisme)

Plus précisément, les consortia considérés comme éligibles sont :

- Un partenariat composé **d'au minimum deux partenaires académiques** (on appelle partenaire académique le laboratoire de recherche). Ces partenaires académiques doivent être **soit de champ thématique différent, soit situés sur des pôles universitaires différents**

OU

- Un partenariat composé **d'au minimum un partenaire académique et un acteur du tourisme** (par exemple une collectivité ou une entreprise)

Nous vous invitons à contacter Angers TourismLab. avant la date limite de dépôt des projets pour vérifier l'éligibilité de votre consortium.

Les critères d'évaluation :

1. Le degré de collaboration du projet mesuré à travers la pluridisciplinarité de l'équipe projet
2. La qualité scientifique de l'équipe projet
3. L'impact attendu en termes de visibilité et de rayonnement notamment à travers la publication d'articles en anglais et en français dans des revues de rayonnement national, européen ou international, l'organisation de colloques, les échanges de chercheurs...

Les projets financés par Angers TourismLab. doivent être résolument tournés vers la valorisation scientifique. Plus précisément, les objectifs de publications scientifiques sont :

- Une à deux publications par chercheur impliqué dans le projet
- Un minimum de deux publications par doctorant (une en français, une en anglais)
- Un minimum d'une publication par an pour un post-doctorant

4. La codirection et/ou cotutelle des thèses
5. Le potentiel de valorisation et de transfert des résultats de recherche vers les acteurs socio-économiques du tourisme
6. Les cofinancements
7. L'originalité du partenariat (par exemple : consortium intégrant des laboratoires qui n'ont pas pour thématique principale le tourisme)

Une attention particulière sera accordée à la **qualité rédactionnelle du dossier**, et à la présence de l'ensemble des informations demandées, d'ordre scientifique, administratif et financier.

La procédure de sélection et le calendrier

La procédure de sélection se déroule en deux étapes.

1) Dépôt d'une note d'intention pour le 6 février 2017

Cette étape ne vise pas à donner un avis sur l'intention déposée mais à faciliter la démarche d'évaluation par des experts ayant lieu en mars-avril.

Contenu de la note d'intention : le titre et l'acronyme du projet, les mots-clés, un résumé de 150 mots environ et le nom de trois (3) experts extérieurs qui pourraient évaluer votre projet.

Les experts doivent être francophones, situés hors des Pays de la Loire et ne pas avoir de liens professionnels avancés avec vous (projets de recherche en commun, co-publications, etc.).

Les notes d'intention doivent être envoyées **en un seul fichier au format PDF** à l'adresse suivante : angers.tourismlab@contact.univ-angers.fr

Date limite d'envoi des intentions :
Le 6 février 2017 à 12 heures

2) Dépôt du dossier pour le 6 mars 2017

Le dossier projet ou pré-projet doit être **rédigé à partir des formulaires << API2017- PROJET RECH.doc>>** pour les PROJETS et **<< API2017- PRE-PROJET RECH.doc>>** pour les pré-projets téléchargeables sur le site du RFI. Toutes les rubriques doivent être renseignées **ainsi que le fichier « API2017- Bud.Prev- PROJET RECH.xlsx » dans le cas d'un projet.** Le dossier complet, c'est-à-dire **le dossier rédigé en un seul fichier PDF et le budget au format Excel (PDF seul pour un pré-projet),** doit être adressé à Angers TourismLab. à l'adresse suivante :

angers.tourismlab@contact.univ-angers.fr

L'exemplaire papier original faisant apparaître les signatures des directeurs de tutelles doit être envoyé à l'adresse suivante :

Université d'Angers – Angers TourismLab.

UFR ESTHUA, Tourisme et Culture

7 allée François Mitterrand

BP 40455

49004 Angers

Date limite d'envoi des dossiers :
(Cachet de la Poste faisant foi pour les versions papier)
Le 6 mars 2017 à 12 heures

Les résultats des évaluations seront diffusés par Angers TourismLab. en **juin 2017**. Le calendrier de sélection est le suivant :

Année 2017	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Sept.- oct.
Limite de dépôt d'intention	06/02 12h					
Limite de dépôt de dossier		06/03 12h				
Evaluation par les services d'Angers TourismLab.						
Evaluation par la Commission Recherche d'Angers TourismLab.						
Evaluation par des experts extérieurs						
Synthèse des évaluations						
Rencontre éventuelle avec les porteurs de projet pour précisions				09/05		
Annonce des résultats					06/06	
Démarrage des projets sélectionnés						

Les projets non retenus et les pré-projets retenus pourront faire l'objet d'un **accompagnement** par l'équipe support d'Angers TourismLab. si un travail d'approfondissement est opportun, notamment dans le cas où il faut accompagner les projets vers d'autres sources de financement.

LES MODALITES DU SOUTIEN

Les dispositifs

Montant maximal d'aide sollicitée : 120 000 € par projet.

Plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés :

- le financement d'un programme scientifique, montant maximal de l'aide : 30 000 € (montant intégrant les frais d'environnement des recrutements éventuels)
- le financement de 36 mois d'allocation de thèse doctorale (pour un coût total employeur de 91 000 €, à savoir soit une thèse complète, soit une ou deux demi-thèse(s) cofinancée(s))
- le financement de douze mois d'allocation post-doctorale (pour un coût total employeur de 45 600 €)

La codirection ou la cotutelle des thèses est fortement encouragée.

Important : Toutes les allocations doctorales devront avoir commencé dès l'année du dépôt de la candidature, sous peine d'annulation des subventions correspondantes. Toutes les allocations post-doctorales devront avoir commencé au plus tard courant de l'année N+1 du dépôt de la candidature, sous peine d'annulation des subventions correspondantes.

Si votre projet est retenu et implique une allocation doctorale/post-doctorale, merci de respecter lors de votre recrutement les indications de la partie « Suivi, évaluation, communication » du présent cahier des charges : **Le recrutement des doctorants et post-doctorants devra faire l'objet d'un appel à candidatures ouvert** avec constitution d'un jury de sélection. Le procès-verbal accompagné du CV du ou des candidats retenus doivent être communiqués à Angers TourismLab.

Pour les pré-projets de recherche retenus, il est proposé un accompagnement de l'enseignant-chercheur porteur du pré-projet par l'équipe d'Angers TourismLab. afin de permettre sa co-construction avec l'objectif affiché de pouvoir candidater à l'appel à projets suivant. Aucun financement ne pourra être accordé.

Les dépenses éligibles hors allocation doctorale ou post-doctorale

Les dépenses éligibles correspondent uniquement aux dépenses nouvelles induites par le projet, elles concernent **uniquement les partenaires ligériens** et ne prennent pas en compte les dépenses récurrentes des établissements (dont les salaires des personnels permanents et les frais de structure et de gestion).

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- les consommables et le petit matériel,
- les frais de missions, de déplacements, de séjours dans un laboratoire extérieur et sur le terrain,
- les frais d'études, d'analyses, de prestations de services réalisées par des entités extérieures à l'établissement porteur du projet, donnant lieu à facturation,
- les dépenses liées aux actions d'animation du consortium et de valorisation,
- la rémunération de stagiaires de Master appartenant aux partenaires académiques d'Angers TourismLab.

Attention, les équipements scientifiques ne sont pas éligibles au financement.

L'accord de consortium avec les professionnels doit permettre d'établir l'absence d'aide indirecte, conformément aux réglementations européennes en vigueur.

Ces dépenses devront faire l'objet d'une justification au terme du projet.

La gestion administrative et financière

Le financement apporté par Angers TourismLab. sera affecté à l'établissement chargé de la coordination scientifique et de la gestion administrative et financière du projet.

SUIVI, ÉVALUATION, COMMUNICATION

Le porteur du projet de recherche retenu doit transmettre un **résumé « grand public »** (qui pourra être diffusé sur le site Internet d'Angers TourismLab.) et fournir un **rapport annuel d'activités** qui sera transmis à Angers TourismLab. à la date anniversaire du démarrage du projet (ou 15 jours au minimum avant la date de réunion annuelle faisant un point d'étape sur le projet)

Un rapport final accompagné du visa du directeur du laboratoire ou de l'établissement sera rédigé au terme du projet. Il sera accompagné des pièces justificatives de dépenses et sera transmis à Angers TourismLab. dès la fin du projet.

Les projets soutenus pourront faire l'objet d'une présentation dans le cadre de manifestations organisées par Angers TourismLab. et d'une évaluation par la Commission Recherche du RFI pour apprécier les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés initialement.

Les termes ci-dessous extraits de la convention de financement d'Angers TourismLab. devront être respectés :

- Le porteur du projet s'engage à mentionner le soutien financier de la Région, d'Angers Loire Métropole ou de l'Université d'Angers *via* Angers TourismLab. sur l'ensemble des documents et publications scientifiques (articles, présentations orales, thèses, posters, ouvrages, etc.), notamment en faisant figurer les logos correspondants ou en les citant explicitement.
- **L'équipe d'Angers TourismLab. et les co-financeurs devront être informés par le porteur de projet de toute initiative médiatique ayant trait aux projets soutenus.** Cette obligation d'information prendra le cas échéant la forme d'un courrier officiel adressé dans un délai raisonnable aux financeurs les invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par le bénéficiaire.

Le recrutement des doctorants et post-doctorants devra faire l'objet d'un appel à candidatures ouvert avec constitution d'un jury de sélection. Le procès-verbal accompagné du CV du ou des candidats retenus doivent être communiqués à Angers TourismLab.